



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 49632

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'évasion de trois détenus de la prison de Domenjod. Outre le caractère extrêmement préoccupant de cette évasion au regard du potentiel de dangerosité de ces évadés, appartenant à un mouvement sectaire et dont le chef a été condamné pour viols et agressions sexuelles, cette évasion pose la question des normes de sécurité dans cet établissement pénitentiaire. Celui-ci, inauguré fin 2008, était présenté comme bénéficiant des toutes dernières avancées techniques en matière de sécurité : équipements modernes de communication, de détection et de protection. Pour autant, à l'inverse d'autres établissements récemment ouverts, le centre pénitentiaire de Domenjod n'a pas été équipé, dans un souci, dit-on, d'économie par l'administration, de filins anti-hélicoptères. Face à ces événements, il souhaite connaître les mesures qui seront prises par le Gouvernement pour pallier à cette faiblesse de nos équipements.

Texte de la réponse

Malgré les survols d'hélicoptères fréquents sur l'île de la Réunion, les évasions par hélicoptère étaient jusqu'à présent considérées comme peu envisageables. Ce postulat reposait sur deux explications : le fait d'une part qu'un hélicoptère ne puisse rejoindre une autre terre au départ de la Réunion, et d'autre part le fait qu'il n'y a pas de détenu issu du grand banditisme à la Réunion. Pour ces raisons, il a été décidé de ne pas doter le site de Domenjod d'un équipement par ailleurs coûteux et complexe à installer, tant au regard de la déclivité du site que des épisodes climatiques (ouragans, cyclones) qui pourraient toucher l'île de la Réunion. Cette évasion impose cependant bien sûr de prendre des dispositions nouvelles sur le centre pénitentiaire de Domenjod et il est prévu que la protection des cours de promenade soit renforcée. Ces efforts ne sauraient suffire à eux seuls. Ainsi, une vigilance accrue sera portée sur les dossiers des détenus présentant des risques dès leur arrivée à l'établissement afin de proposer les affectations adaptées et, le cas échéant, des transferts.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49632

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4795

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8133